**CHAMPIONNAT NATIONAL D’HIVER DE TIR A L’ARC**

**- REGLEMENT -**

# ENGAGEMENTS

## ART.1

Pour pouvoir être engagés dans le championnat national d’hiver F.S.C.F. de tir à l’arc, les tireurs devront être en possession d’une licence F.S.C.F. (lors de l’inscription à la compétition) de la saison en cours comprenant une photographie du titulaire et la date du certificat médical. La présentation d’un certificat médical est obligatoire si la date ne figure pas sur la licence.

## ART.2

Les frais d’engagement sont fixés à 12,00 € par binôme jeune ou adulte. La répartition de cette somme se fait comme suit : 7 € reviennent à l’organisateur, 5 € sont versés à la fédération pour couvrir les frais d’arbitrage et les récompenses (à envoyer avec les résultats).

## ART.3

Les droits d’engagement devront être acquittés à l’inscription. En cas de désistement, ces droits ne seront pas remboursés.

## ART.4

Les feuilles d’engagement devront répondre à toutes les informations demandées. Elles seront lisibles et sans ambiguïté, sinon elles seront retournées à l’envoyeur. Elles doivent être adressées à l’organisateur.

## ART.5

Il est possible de prévoir, sur la feuille d’engagement, un remplaçant par binôme. Les remplacements pourront être effectués lors de la vérification des licences lors du greffe avant le début du concours à condition que le remplaçant inscrit ait le même type d’arc que le remplacé. Les remplaçants inscrits mais non affectés à un binôme ne pourront participer à la compétition.

# CATEGORIES

## ART.6

Le championnat national d’hiver sera divisé en trois :

• Un championnat jeunes : championnat mixte pour tous les archers âgés de moins de 16 ans, nés après le 1er Janvier de la saison en cours.

• Un championnat adultes : championnat mixte pour tous les archers âgés de 16 ans et plus au 1er janvier de la saison en cours.

• Un championnat seniors 110 / binôme : composé d’archers du même club dont l’addition des âges est égal à 110 ans ou + (ex 1 archer de 67 ans + 1 de 45 ans =112) ils pourront être classés en senior 110.

## ART.7

Les championnats devront être organisés obligatoirement entre le 21 décembre et le 21 mars L’organisateur a le choix de la date. Les championnats adultes et jeunes peuvent se dérouler en même temps. Les dates retenues doivent parvenir à la commission nationale pour le 7 novembre au plus tard ceci pour établir le calendrier d’arbitrage. La participation à ce championnat, bien que différent du national d'été, sera comptée pour le championnat d'été.

## ART.8

Chaque archer ne pourra participer qu’à un seul championnat d’hiver.

## ART.9

Chacun de ces championnats sera composé d’une seule épreuve.

Championnat des jeunes :

• Tir aux couleurs en binôme : une première série de 10 volées à 15m - une seconde série de 10 volées à 20m. Les binômes composés de 2 archers en arc classique ou arcs nus tireront sur des blasons de 60cm, et ceux composés avec un arc à poulie sur des blasons de 40cm.

Championnat des adultes :

• Tir aux couleurs en binôme : une première série de 10 volées à 15m - une seconde série de 10 volées à 20m - Une troisième série de 10 volées à 25m

Les binômes composés de 2 archers en arc classique ou arcs nus tireront sur des blasons de 60cm, et ceux composés avec un arc à poulie sur des blasons de 40cm.

Deux volées d’essai ou échauffement sur cible sont accordées à la distance de la première série. Plus de volée d’essai ni d’échauffement aux séries suivantes. Les différentes séries doivent se dérouler à la suite avec une pause de 15 mn entre les séries.

## ART.10

Les binômes peuvent être constitués de deux archers d’une même association ou d’associations différentes de la même ligue (ces derniers ne pourront pas intégrer une équipe). Si un arc classique est associé à un arc à poulies, il tire dans les conditions de l’arc à poulies. Un binôme composé de deux arcs à poulies est interdit. Les binômes devront être différents de ceux engagés au fédéral précédent. Il est demandé aux clubs d’inscrire le plus d’archer possible.

# RECOMPENSES

## ART.11

Les titres de champions du challenge national, jeunes, adultes et seniors seront attribués aux trois meilleurs scores des classements suivants :

• Par binômes, en totalisant les scores des différentes distances

• Par équipes, en totalisant les scores du meilleur binôme Jeunes et celui du meilleur binôme Adulte et seniors pour chaque club.

Les récompenses seront remises lors du championnat fédéral suivant.

Le non-respect du règlement (composition des binômes) ou toute autre faute entrainera l’exclusion du classement final du binôme contrevenant.

## ART.12

En cas d’égalité pour l’une des trois premières places, les binômes seront départagés au nombre de 10 puis de 8, de 6, de 4 de 2 et de 1 sur l’intégralité du concours. L’organisateur doit conserver les feuilles de marque jusqu’au palmarès. Si l’égalité persiste toujours ils seront départagés au nombre de 10 puis de 8, de 6, de 4 de 2 et de 1 par série en commençant par la plus éloignée puis en terminant par la distance le plus courte si l’égalité persiste toujours. Si l’égalité est parfaite après comptage alors les binômes seront déclarés ex-aequo et occuperont la même place sur le podium.

# DECOMPTE DES POINTS

## ART.13

Double marquage. Le contrôle du marquage se fait entre les deux binômes tirant sur la même cible. Chacun vérifie qu’il n’y a pas d’écart entre les deux feuilles. Les deux feuilles, signées, sont envoyées au greffe. S’il y a divergence, le score le plus bas est retenu. Si en cas d’abandon d’un binôme, le double marquage ne peut plus être assuré, l’arbitre doit en être informé immédiatement. Le marquage sera alors contrôlé par une personne désignée par l’arbitre. Le non- respect de ce point du règlement entraînera l’annulation des points.

## ART.14

Pour le tir aux couleurs, chaque archer d’un binôme tire trois flèches par volée, le tir du second vient compléter celui du premier. Une seule flèche par couleur est décomptée :

• Les deux cercles blancs valent 10 points

• Les deux cercles noirs valent 8 points

• Les deux cercles bleus valent 6 points

• Les deux cercles rouges valent 4 points

• Le cercle extérieur jaune vaut 2 points

• Le cercle intérieur jaune vaut 1 point

Le total maximum d’une volée est de 31 points.

On ne tient pas compte du petit cercle central, spécial arc à poulies.

## ART.15

Dispositions particulières pour les arcs à poulies. Le tir aux couleurs sera effectué sur un blason de 40.

# Dispositions communes

## ART.16

Les tirs auront lieu en salle.

## ART.17

A chaque volée, l’archer devra utiliser trois flèches identiques en tous points, chacune marquée sur le tube à son nom ou ses initiales.

## ART.18

Le temps maximum autorisé pour tirer une volée est fixé à 2 minutes. Le temps de mise en place sur le pas de tir est de 20 secondes.

## ART.19

En ce qui concerne la sécurité des tirs et l’installation du terrain, le règlement est celui du mémento de l’arbitre.

## ART.20

Les arbitres seront désignés par la commission nationale. Si aucun arbitre n’est disponible, un archer de club ayant des bonnes connaissances règlementaires pourra faire office d’arbitre mais sans pouvoir participer à la compétition. La commission nationale avisera l’organisateur si ce cas se produisait et ce dernier indiquera à la commission nationale le nom de l’archer désigné pour validation.

## ART.21

La vérification des licences se fera lors du greffe avant le début du concours. Tous les archers sont tenus de se présenter individuellement à cette vérification. Avant la compétition, les arbitres effectueront une inspection du matériel et de la tenue.

## ART.22

Les réclamations devront être présentées par le représentant de l’association (indiqué sur la feuille d’engagement) à l’arbitre.

## ART.23

Le traitement des résultats sera assuré par l’organisateur (utilisation du logiciel L.G.C.T.A.) sous la responsabilité de l’arbitre. Les résultats devront être envoyés à la commission nationale sous 48h (sous peine de non prise en compte des scores). Les résultats devront être envoyés sous forme de fichier Excel.

Pour ce faire, dans LGCTA : scores, impression des résultats intermédiaires puis Excel et enregistrer le fichier. Toute réclamation est à adresser à la commission fédérale accompagnée des documents nécessaires (feuille de marque, rapport de l’arbitre etc.)

## ART.24

Après réception le 7 Novembre, des différents clubs organisateurs de leurs dates, la commission nationale fera parvenir le calendrier à toutes les associations. Libre à chacun de s’inscrire où il le souhaite.

## ART.25

Sanctions : le non-respect du règlement, le non suivi des résultats, par les archers et les organisateurs entrainera une exclusion du palmarès des contrevenants.

## ART.26

Le championnat national d’hiver est une des compétitions sélectives pour le championnat national d’été.

**Référent de la commission pour le Championnat national d’hiver**

**François DUBOIS**

**Tél. 02 54 79 58 65**

**Courriel :** [**francois.dubois@hotmail.fr**](mailto:francois.dubois@hotmail.fr)